Méthode d'estimation des effectifs de poules pondeuses et de la production d'œufs de consommation

Service producteur

SSP, Bureau des statistiques végétales, animales et environnementales

Objectif

Pour obtenir des données sur la production d'œufs de consommation et les effectifs de poules pondeuses, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) utilise un modèle, créé en partenariat avec l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) et le Comité national pour la production de l'œuf (CNPO). Ce modèle estime chaque mois le nombre de poules pondeuses dans les exploitations françaises et la production d'œufs de consommation, selon le type d'élevage (cage, bio, plein air, Label Rouge, ou sol). Les résultats de ce modèle permettent de suivre l'évolution de la filière ponte et de fournir des données à la Commission européenne, tel que requis par la réglementation UE[1]. Le modèle a été révisé en 2024 (*voir plus bas pour plus de détails*).

Diffusion des données

Chaque mois, le SSP publie sur le site Agreste une estimation de la production totale d'œufs de consommation et par mode d'élevage sur le mois M-1. Ces données sont également transmises à la DG Agri de la Commission européenne.

Pour une année N, les effectifs moyens de poules pondeuses et la production annuelle d'œufs de consommation sont transmis à Eurostat (respectivement avant le 30 avril et le 30 juin de l'année N+1) et publiés sur le site internet de la Commission européenne. A compter de 2025, les données sur la production certifiée en agriculture biologique seront également disponibles.

Données sources

Le modèle repose sur :

- des données mensuelles sur le nombre de poussins éclos pour les poules pondeuses, issues de l'enquête auprès des accouveurs et des sélectionneurs menée par le SSP ;
- des données mensuelles du commerce extérieur des poussins destinés à la ponte (importations et exportations), fournies par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ;
- des indicateurs annuels moyens de performances techniques, établis par l'Itavi sur la base d'enquêtes auprès d'organisations de production (répartition des animaux par mode d'élevage et par race, mortalité technique, âge d'entrée en ponte, durée de ponte, calibre des œufs) ;
- des données sur la mortalité en période d'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), fournies par l'Itavi et la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.

Principe

[1] Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil
Règlement d'exécution (UE) 2017/1185 de la Commission du 20 avril 2017 portant modalités d'application des règlements (UE) n° 1307/2013 et (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les notifications à la Commission d'informations et de documents, et modifiant et abrogeant plusieurs règlements de la Commission
Règlement (UE) 2022/2379 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles, modifiant le règlement (CE) n° 617/2008 de la Commission et abrogeant les règlements (CE) n° 1165/2008, (CE) n° 543/2009 et (CE) n° 1185/2009 du Parlement européen et du Conseil et la directive 96/16/CE du Conseil
Règlement d'exécution (UE) 2023/2745 de la Commission du 8 décembre 2023 portant modalités d'application du règlement (UE) 2022/2379 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les statistiques sur la production animale

Le modèle repose sur la constitution de cohortes, rassemblant l'ensemble des poussins destinés à la ponte nés un mois M d'une année donnée. Chaque mois, le nombre de poussins dans une cohorte est réévalué en tenant compte de la mortalité technique et de la mortalité sanitaire, notamment en période d'IAHP. Au sein de chaque cohorte, les effectifs de poules pondeuses sont estimés par souche (brune ou blanche) et par type d'élevage (cage, bio, plein air, Label Rouge, ou sol), car les indicateurs techniques varient selon ces paramètres. Le nombre total de poules pondeuses par mode d'élevage est obtenu en sommant les effectifs des cohortes en âge de ponte.

A partir de ces calculs, la production mensuelle d'œufs par mode d'élevage est estimée en utilisant des paramètres techniques sur la ponte moyenne par semaine.

La méthodologie d'estimation du modèle a été révisée en novembre 2024 pour mieux prendre en compte les paramètres suivants :

- la surmortalité sanitaire en période de crise IAHP pour les poulettes et les poules en période de ponte, pour les années 2022 et 2023 ;
- la distinction des performances techniques entre les pondeuses de souche brune et de souche blanche (données techniques d'entrée disponibles à compter de 2020 seulement ce qui entraine une rupture dans les résultats de la modélisation pour les années antérieures).

Par ailleurs, la méthodologie d'estimation révisée intègre l'actualisation des indicateurs annuels moyens de performances techniques, publiés en 2024 par l'Itavi pour les années 2022 et 2023.

Ces évolutions du modèle conduisent à réviser à la baisse l'estimation des effectifs des poules pondeuses. Ainsi l'estimation pour l'année 2023 est désormais de 49,6 millions de poules pondeuses (contre 52,2 millions estimés précédemment). Cette nouvelle estimation est plus réaliste au regard de l'épizootie d'IAHP survenue en 2022 et 2023. Concernant la production d'œufs, l'estimation de la production 2023 est revue en légère hausse (15,5 milliards contre 15,3 milliards précédemment). Ce résultat s'explique par la prise en compte dans la modélisation des paramètres techniques spécifiques aux poules de souche blanches, plus productives que les souches brunes.

Champ géographique
France y compris les DROM

Périodicité
Estimation mensuelle